

Questions orales

indépendant, et il n'appartient ni au très honorable chef de l'opposition ni à moi de se prononcer sur son jugement.

Des voix: Bravo!

LE RENVOI DE LA QUESTION AU COMITÉ PERMANENT

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, je suis certain que le premier ministre ne voudrait pas compter parmi ses ministres quelqu'un sur qui pèsent de très lourds soupçons, comme c'est le cas du sénateur Austin.

Une voix: Il y en a une douzaine dans le même cas.

Des voix: Oh, oh!

M. Clark: Peut-être certains ministériels veulent-ils que le gouvernement soit en butte à de tels soupçons, mais cette situation est inacceptable pour la plupart des députés à la Chambre des communes.

M. Crosbie: Ils sont enchaînés comme des forçats.

M. Clark: Je pose au premier ministre une question très précise. Ce qui est en jeu, c'est l'aptitude du Parlement à juger si un nouveau ministre est digne de faire partie du gouvernement du Canada, à examiner le rôle que cette personne a joué dans l'affaire du cartel de l'uranium lorsqu'elle faisait partie de la Fonction publique du Canada. Le premier ministre autorisera-t-il son ministre, le sénateur Austin, à s'expliquer en toute liberté sur tous les aspects de sa participation personnelle au cartel de l'uranium?

Ensuite, le premier ministre saisira-t-il de cette affaire le comité compétent de la Chambre des communes, qui s'inquiète de la rectitude des gestes posés par les ministres, afin que ce comité puisse interroger le sénateur Austin, faire la lumière sur tous les détails de sa participation et répondre à la question suivante: pourquoi certains de ses subalternes à la Fonction publique du Canada sont-ils cités comme conspirateurs non accusés, tandis que le sénateur Austin ne l'est pas?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, je réponds catégoriquement qu'en autant que je sache, aucun soupçon ne pèse sur le sénateur Austin.

M. Crosbie: C'est ce que vous croyez.

M. Trudeau: Les députés peuvent bien porter certaines accusations s'ils en ont envie. Mais il est notoire que la Commission d'enquête qui a examiné toute l'affaire du cartel de l'uranium a conclu que rien ne permet de croire que le sénateur Austin ait posé un quelconque geste répréhensible. Pour tous les députés qui sont sincères, cela devrait dissiper tout soupçon. Si mon honorable vis-à-vis veut inventer des soupçons et les justifier ensuite en proposant d'aller trifouiller dans le passé, je lui fais remarquer que cette façon de faire n'est pas très démocratique. Une enquête objective a eu lieu et

n'a rien trouvé qui puisse justifier des soupçons. Si le député n'est pas convaincu, qu'il porte une accusation.

Des voix: Bravo!

LES PROPOS DU MINISTRE

Le très hon. Joe Clark (chef de l'opposition): Madame le Président, le sénateur Austin a fait un aveu. Il a aussi fait savoir qu'il n'était pas vraiment libre de parler à cause de la consigne du silence. C'est là son témoignage. Le premier ministre du Canada s'arrangera-t-il pour permettre à son ministre de parler librement et de dire toute la vérité à un comité de la Chambre des communes?

M. Crosbie: Levez la consigne du silence!

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Madame le Président, le chef de l'opposition dit que le sénateur Austin a fait un aveu. En effet, il a avoué avoir été sous-ministre à une certaine époque. C'est notoire. La commission d'enquête a examiné les actes du gouvernement et de ses hauts fonctionnaires de l'époque et les a trouvés au-dessus de tout soupçon.

Que veut dire le chef de l'opposition lorsqu'il déclare que le sénateur Austin a fait un aveu? Le chef de l'opposition pourrait bien avouer avoir été premier ministre pendant une courte période. Mais qu'est-ce que cela prouve? Est-ce que cela prouve qu'il est coupable de quelque chose, d'autre chose que de ne pas savoir compter?

Des voix: Oh, oh!

Des voix: Bravo!

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

LES IMPORTATIONS D'URANIUM DE NAMIBIE

M. Lorne Nystrom (Yorkton-Melville): Madame le Président, je voudrais poser une question au secrétaire d'État aux Affaires extérieures à propos de l'importation d'uranium de Namibie par une société de la Couronne fédérale, L'Eldorado Nucléaire Limitée. En septembre, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures se demandait si le fait d'importer de l'uranium de Namibie légalement ou illégalement, ne reviendrait pas à reconnaître la présence de l'Afrique du Sud en Namibie. Si le ministre se pose toujours la question, pourrait-il dire à la Chambre pourquoi il a permis à la société Eldorado Nucléaire Limitée d'en importer?

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Madame le Président, les faits auxquels le député a fait allusion ne constituent nullement une infraction à une loi nationale ou internationale et ils ne vont pas à l'encontre d'une politique gouvernementale. Par conséquent, lorsque le député me demande pourquoi je n'interdis pas les importations d'uranium de Namibie, je lui réponds que c'est impossible, pour la bonne raison que je n'en ai pas le droit.